

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 34 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

LE 24 FÉVRIER.

On lit dans la France :

Le vingtième anniversaire du 24 février s'est passé comme nous l'avions prévu. Toutes les sinistres prévisions ont été trompées.

Maintenant que nous sommes fixés sur cette fausse alerte, nous devons en dire l'énigme. Il y a des hommes dont les convictions sont très-sincères et le dévouement parfaitement loyal, mais qui déplorent amèrement, chaque jour, les concessions libérales faites par l'Empereur. Aux yeux de ces honorables serviteurs de l'Empire, la tribune, la presse, le 24 novembre, le 19 janvier, ne peuvent amener que des perturbations, et, en sortant du Palais-Bourbon, ils regardent toujours du côté de la Bastille, pour voir si l'émeute n'apparaît pas.

Mais la réaction est comme sœur Anne; elle attend vainement du haut de sa tour, elle ne voit rien venir.

Nous croyons au patriotisme de toutes les opinions convaincues, et nous ne dirons pas assurément que les adversaires des réformes libérales désirent l'émeute. Mais si par malheur elle arrivait, ils n'hésiteraient pas, et ils conseilleraient à l'Empereur de profiter d'une victoire qui ne serait ni difficile ni douteuse, pour reprendre tout ce qu'il a si noblement concédé.

Grâces à Dieu, cette ressource extrême et détestable n'a pas été fournie à la réaction. Le 24 février n'a été signalé par aucune démonstration, et il n'y a eu d'autre cortège, dans nos rues, que celui du bœuf gras.

Quoi qu'on en dise, le pays est calme et rassuré. Les idées d'ordre ont acquis, dans la société française, une puissance nouvelle qui est la meilleure garantie de la liberté. L'autorité morale de l'Empereur a survécu à vingt ans de pouvoir, a de violentes contradictions, à d'inévitables mécomptes, et tout le monde sent, que loin de la compromettre, il la retrempe dans le développement des institutions constitutionnelles.

On s'est beaucoup occupé, dans ces derniers temps, de l'envoi à Saint-Petersbourg de M. Cantacuzène, chargé d'une mission par le gouvernement roumain. Une lettre que nous recevons de Bucharest assigne à cette mission un caractère des plus graves et que nous aimons à révoquer en doute.

M. Cantacuzène serait chargé de solliciter l'adhésion du cabinet de Saint-Petersbourg au projet de proclamer l'indépendance absolue de la Roumanie. Cette déclaration serait faite avec une grande solennité le 2/14 mai prochain, jour anniversaire de l'entrée du prince Charles à Bucharest. Les circonstances seraient jugées favorables à cet acte, dont le plus grave résultat pourrait être d'amener une occupation turque. L'ingérence de la Porte fournirait un prétexte pour réclamer l'intervention d'autres puissances étrangères.

On espère en effet, dans ce cas, que les grandes puissances européennes accepteraient le fait accompli et se porteraient garantes de l'indépendance de la Roumanie, comme elles l'ont fait jadis pour la Belgique.

Tel est le plan que l'on développe, paraît-il avec complaisance dans certains cercles de

Bucharest. Notre correspondant affirme que ce rêve est même caressé par des personnages officiels; mais, encore une fois, nous voulons croire qu'il n'y a là qu'un bruit sans fondement répandu par des meneurs.

Notre correspondant de Copenhague nous signale un bruit très-répandu dans cette ville: la Prusse aurait demandé au Danemark la cession d'une île dans la Baltique d'une grande importance sous le rapport stratégique et commerciale navale.

La Prusse ferait de cette cession la condition formelle de la rétrocession d'une partie notable du Sleswig danois.

Comme l'article 5 du traité de Prague ne parle d'aucune autre condition que celle du vœu des populations librement émis, on ne pense pas que le Danemark soit disposé à adhérer à cette proposition.

Le même correspondant ajoute que les négociations actuellement pendantes entre les cabinets de Berlin et de Copenhague ne se présentent pas sous un aspect favorable.

La Correspondance du Nord-Est rapporte que les heureux indices d'une réconciliation et d'une entente définitive entre la Croatie et la Hongrie se multiplient. On sait que l'un des vœux les plus ardents et les plus répandus parmi les Croates est pour l'abolition de la frontière militaire, institution surannée qui soumet la population mâle de toute une province à une sorte de servage de guerre.

La délégation hongroise, à Vienne, en discutant le budget et diverses questions d'organisation militaire qui s'y rattachent, s'est mon-

trée, en principe, favorable à cette suppression. Cette nouvelle a produit à Agram un excellent effet, et on se préparerait, dans cette ville, à envoyer à la délégation hongroise une adresse de félicitation et de remerciements.

Un télégramme de Dublin a annoncé hier que M. Pigott, rédacteur de l'*Irishman*, et M. Sullivan, rédacteur du *Weekly News*, reconnus coupables par le jury, ont été condamnés par la cour, le premier à douze mois d'emprisonnement et le second à six mois de la même peine.

Le président de la cour a adressé, à cette occasion, aux jurés de Dublin, avant qu'ils se retirassent pour délibérer, une allocution dont voici le plus intéressant passage.

« Un journaliste a le droit de discuter les intentions de ceux qui peuvent être chargés par la couronne d'administrer le gouvernement; il a le droit d'apprécier leurs actes et les *procédés des tribunaux publics*, et, s'il le croit nécessaire, les *actions de tous les juges* et les écrits des hommes publics. Il a le droit de signaler les griefs dont le peuple peut avoir à souffrir et de suggérer les remèdes qui lui semblent bons. Bien plus, les *verdicts des jurys eux-mêmes ne sont pas au-dessus de la critique* honnête et raisonnable. Ce privilège, la presse peut l'exercer dans des limites très-étendues, dans des limites indéfinies.

«... Je vous ai dit ce qu'un journaliste peut faire, je vais vous dire maintenant ce qui ne lui est pas permis de faire. Il doit respecter la forme de gouvernement qui lui confère les privilèges dont je vous ai parlé. Il ne doit pas ouvrir les colonnes de son journal à des sug-

FEUILLETON.

MADemoiselle COLIBRI,

PAR M. FRANCIS TESSON.

I.

Les embellissements de Paris font tomber sous la pioche des démolisseurs les mâtures vermoulues dont se contentaient nos pères. A leur place surgissent, comme par enchantement, de hautes et saines maisons alignées sur de larges avenues.

Ce qui restait du quai de la Mégisserie vient de subir le même sort.

Sans donner de trop vifs regrets à ces constructions irrégulières et d'une commodité problématique, saluons-les avec respect avant qu'elles aient complètement disparu. Elles ont abrité de nombreuses générations et quelques-unes ont droit à nos souvenirs.

Il me souvient, à ce sujet, d'une aventure historique dont fut témoin une de ces vieilles maisons du quai de la Mégisserie.

Je m'en vais vous la raconter.

C'était en 1784.

Le Pont-Neuf n'était plus déjà, comme sous Louis XIV et Louis XV, la grande voie de communication entre les deux rives de la Seine.

Mais le quai de la Mégisserie, qu'on appelait aussi, dans ce temps-là, le quai de la Ferraille, n'avait rien perdu de son animation.

Les racleurs, montés sur leurs tréteaux, entourés de drapeaux et d'attributs guerriers, y vantaient, à son de trompe, à la jeunesse oisive, les délices de la vie militaire.

Les charlatans y débitaient leur baume avec force boniments.

Les dentistes, les joueurs de vielle, les marchands de chansons criaient, chantaient, grouillaient, gesticulaient.

A ces bruits discordants, se mêlaient les mille voix des oiseaux, dont les cages, appendues aux façades des maisons, donnaient à ce coin du vieux Paris l'aspect le plus bizarre et le plus pittoresque.

La plupart des boutiques du quai de la Mégisserie étaient alors occupées par des oiseliers.

L'expropriation a fait disparaître en partie cette industrie, en forçant les héritiers des marchands d'oiseaux à quitter les demeures paternelles.

Parmi les boutiques d'alors, il en était une, la troisième en venant de la place des Trois-Maries, qui se

distinguaient de ses voisines par sa grandeur et sa bonne tenue.

Elle avait pour enseigne :

Au Perroquet discret.

Un tableau, appendu au-dessus de la porte d'entrée et dû au pinceau de quelque artiste inconnu, représentait un magnifique perroquet perché sur un arbre d'Amérique. Ce tableau était un portrait d'une ressemblance étonnante.

L'oiseau qu'il représentait existait réellement.

On le pouvait voir, dans la boutique de M. Pamphile, où il trônait depuis quinze ans au perchoir, ne répondant à toutes questions que par cette phrase unique :

« Viens donc, petit ange blanc ! »

La vogue du *Perroquet discret* était grande.

Il n'était pas une noble dame, pas une riche bourgeoise qui ne tint à honneur d'acheter à l'enseigne à la mode quelqu'un de ces oiseaux des îles si fort en faveur à cette époque.

Le propriétaire de cette boutique était un homme assez étrange.

Grand, brun, mince, de manières distinguées, il n'était connu dans le quartier que sous le nom de M. Pamphile.

D'où venait-il? On l'ignorait.

Quel était son vrai nom de famille? Nul n'aurait su le dire.

M. Pamphile était un homme taciturne.

M. Pamphile fréquentait peu les oiseliers, ses confrères, et n'avait de relations qu'avec les clients qui l'honoraient de leur confiance.

Aussi, les gens du métier, tout en rendant justice à sa loyauté parfaite, à son honorabilité sans tache, le regardaient-ils d'un œil défiant et le traitaient-ils tout bas de sournois et d'orgueilleux.

M. Pamphile laissait dire.

Sans s'inquiéter des médisances de ses confrères et des mille caquets des commères du voisinage, il soignait ses oiseaux, arrangeait coquettement les cages, étudiait les espèces rares, faisait, en un mot, prospérer son établissement.

J'ai dit qu'il vivait seul.

Je me trompe.

Dans cette Thébaïde que M. Pamphile avait su se créer au centre du quartier le plus populeux et le plus vivant du vieux Paris, dans cette boutique fermée aux curieux, ouverte seulement aux acheteurs et peuplée d'oiseaux babillards, il y avait une jeune fille.

Légère comme les oiseaux dont elle était la compagne.

Et belle comme une fée.

gessions qui auraient pour but le renversement du gouvernement, il ne doit pas mettre son journal au service des conspirateurs ou fournir aux membres d'une conspiration des nouvelles qui peuvent servir leurs desseins. »

On écrit de Londres à l'Agence Havas, qu'il est question que le roi Georges de Hanovre vienne habiter l'Angleterre. On dit que son séjour sur le continent peut amener des complications et qu'il aura tout avantage, au point de vue même de ses intérêts, à venir résider de l'autre côté de la Manche.

Le Journal de Francfort annonce que les élections pour le Parlement douanier auront lieu, dans le grand-duché de Darmstadt, le 19 mars.

D'après des lettres de Grèce adressées à l'Agence Havas, le roi des Hellènes ne serait pas du tout populaire dans son royaume, parce que le peuple aurait la conviction qu'il subit l'influence directe de la Russie. Les chrétiens orientaux voudraient bien être libres, mais ils ne se soucieraient pas plus d'être Russes que sujets ottomans.

On écrit de Rome, le 24 février :

Le pape a reçu, selon l'usage, les prédicateurs du carême à Rome. Avant de leur donner sa bénédiction apostolique, Sa Sainteté leur a adressé une petite allocution d'un caractère tout religieux.

Dans cette allocution, le pape a exprimé l'espoir que Rome, récemment sauvée, grâce à la fidélité des sujets et des soldats pontificaux, grâce au dévouement du monde catholique, grâce surtout à la France, qui a été cette fois, comme en d'autres occasions, l'instrument de la Providence, ne sera plus menacée.

M. de Sartiges a présenté au pape une lettre autographe de l'Empereur, qui remercie le saint-père de la promotion spontanée de Mgr Bonaparte au cardinalat. On prépare des appartements pour le prélat au palais Bonaparte.

Le carnaval est toujours peu animé; mais jusqu'ici une tranquillité parfaite règne à Rome.

Un correspondant londonien de la Liberté informe ce journal que des négociations actives se poursuivent en ce moment entre le Foreign-Office et Juárez, au sujet des créances anglaises sur le Mexique, et que le gouvernement actuel de Mexico se montre disposé à reconnaître dans leur intégrité tous les titres dont les créanciers anglais sont porteurs, en échange de la reconnaissance officielle de la république mexicaine par la Grande-Bretagne.

Voici le texte de la décision du jury d'honneur constitué pour juger la question soulevée entre M. de Kervéguen, d'une part, et MM.

Havin et Guéroult, d'autre part, qui a eu lieu dans la séance du Corps-Législatif du 10 décembre dernier :

Ce jourd'hui, vingt-trois février mil huit cent soixante-huit,

Nous, membres du jury d'honneur, réunis dans le cabinet de M. Berryer, président;

Vu, dans le Moniteur du 11 décembre, le compte-rendu in extenso de la séance de la veille;

Vu la lettre adressée le 10 décembre 1867, huit heures du soir, par MM. Havin et Guéroult à M. de Kervéguen;

Vu la réponse de M. de Kervéguen en date du 11 décembre;

Vu les pouvoirs à nous donnés et précisés dans notre première séance arbitrale du 17 décembre;

Après avoir entendu dans ladite séance et dans les séances qui se sont suivies, aux dates des 19 et 30 décembre 1867, 17, 31 janvier et 2 février 1868, les parties et leurs conseils, dans leurs conclusions, observations et discussions contradictoires;

Après avoir entendu également, à la séance du 31 janvier, en présence des parties assistées de leurs conseils, treize des personnes qui avaient été désignées comme témoins par les parties, et qui n'ont pas refusé de se rendre à notre invitation;

Vu les notes tenues par nous de ces dépositions;

Vu les déclarations écrites de quelques-unes des personnes qui se sont refusées à venir sur notre appel;

Vu aussi les conclusions additionnelles que M. de Kervéguen nous transmet à ce moment même, sous la date du jour d'hier, 22 février, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal comme cinquième annexe;

Vu enfin les pièces et correspondances appartenant à la succession la Varenne, et dont communication nous a été donnée au greffe du tribunal de première instance de la Seine, le mardi 11 février et jours suivants;

Après en avoir délibéré :

Considérant qu'il est reconnu que, à la séance du Corps-Législatif, du 10 décembre dernier, M. de Kervéguen a lu, à la tribune, une lettre de Berlin, du 2 décembre, insérée dans un journal, le journal la Finance;

Que cette lettre accusait la presse française et imputait spécialement aux directeurs du journal le Siècle et du journal l'Opinion nationale, qu'elle ne nommait pas, il est vrai, mais qu'elle désignait clairement, d'avoir reçu de la Prusse, à titre de subvention, pour soutenir sa politique, le premier une somme de 600,000 fr., le second une somme de 150,000 fr.;

Considérant que MM. Guéroult et Havin, après avoir protesté, à la séance même du Corps-Législatif, contre cette inculpation, ont

fait immédiatement, par l'organe de M. Guéroult, la déclaration suivante :

« Je tiens à qualifier comme il le mérite (c'est M. Guéroult qui parle) l'inconcevable procédé qui consiste à prendre un journal dont on se rend solidaire, et à apporter ici, à cette tribune, des calomnies qu'on ne soutiendrait pas soi-même; et je mets au défi tous ceux qui se font les échos de pareilles infamies, de les soutenir en leur propre nom. »

Considérant que le soir même, MM. Guéroult et Havin, relevant en leur nom, et dans leur intérêt personnel, les assertions produites à la tribune, ont écrit en ces termes à M. de Kervéguen :

« Puisque nos lois n'admettent pas la preuve de la diffamation, nous, rédacteurs en chef de deux journaux désignés par vous, nous vous mettons en demeure de justifier vos allégations devant un jury d'honneur... »

« Ce tribunal aura pour mission de proclamer la vérité et de flétrir les calomnieux. »

Que M. de Kervéguen a répondu dès le lendemain :

« J'accepte votre proposition, et j'ai prié mes collègues, MM. le marquis d'Andelarre et Martel, de vouloir bien se joindre à MM. Jules Favre et Marie pour constituer le jury d'honneur que vous désirez. »

Considérant que, conformément à ces lettres ainsi échangées, le jury d'honneur a été effectivement constitué sous la présidence de M. Berryer, choisi et accepté comme cinquième arbitre, ainsi que le constate le procès-verbal de la séance du 17 décembre 1867;

Que dans cette même séance, où se sont présentées les seules parties entre lesquelles devait s'engager le débat, à savoir : MM. Havin et Guéroult d'une part, agissant dans leurs intérêts personnels, et M. de Kervéguen, agissant également dans son intérêt personnel, les parties ont contradictoirement défini et précisé les pouvoirs qu'elles entendaient nous confier et le débat sur lequel nous aurons à prononcer;

Qu'ainsi MM. Guéroult et Havin ont déclaré expressément : « Qu'ils donnaient à la commission arbitrale le pouvoir de statuer définitivement et sans recours sur la nature, le caractère, la fausseté ou la vérité des imputations énoncées dans le journal la Finance, dont M. de Kervéguen avait donné lecture, imputations qu'ils tiennent pour calomnieuses, entendant bien d'ailleurs en imputer la responsabilité solidaire à M. de Kervéguen ; »

MM. Havin et Guéroult déclarent, en outre, donner les pouvoirs les plus étendus au tribunal, à l'effet d'entendre tous témoins, de recevoir tous documents écrits, de se livrer à toutes investigations de quelque nature que ce soit que M. de Kervéguen croira utile de produire et de provoquer dans son intérêt; comme aussi de faire par eux-mêmes toutes les recherches qui leur paraîtraient de nature à éclair-

rer le débat; renonçant d'avance, MM. Guéroult et Havin, à toute exception légale, à toutes prohibitions des lois sur la diffamation qui pourraient mettre obstacle à la libre production des preuves offertes. »

Que, de son côté, M. de Kervéguen a déclaré « accepter la mission donnée au jury par MM. Havin et Guéroult, dans les mêmes termes et avec toute l'étendue des pouvoirs attachés à son exécution; protestant, toutefois, contre les responsabilisations données ci-dessus et contre la responsabilité solidaire que MM. Guéroult et Havin prétendent lui imposer; se réservant de faire valoir devant MM. les arbitres toutes les raisons qui seraient de nature soit à dégager, soit à atténuer cette responsabilité; »

Sur quoi statuant :

1° En ce qui touche nos pouvoirs :

Considérant que, quelle que soit l'étendue des pouvoirs qui nous ont été donnés par MM. Havin et Guéroult, consentis et confirmés par M. de Kervéguen et la généralité des faits sur lesquels ils ont, de part et d'autre, appelé notre examen, notre mission ne peut s'étendre à ce qui concerne des personnes qui ne sont pas soumises à notre jugement, et que nous n'avons pu ni dû entendre dans les explications qu'elles auraient pu donner sur des faits qui leur seraient personnels;

Que notre mission doit donc se borner, à l'égard de MM. Havin, Guéroult et Kervéguen :

1° A la vérification des accusations et allégations produites à la tribune du Corps-Législatif dans la séance du 10 décembre 1867 par la lecture que M. de Kervéguen a faite de l'article du journal la Finance, imprimé en Belgique;

2° A l'appréciation du fait même de cette lecture et de ses conséquences;

3° A l'appréciation des articulations qui se sont produites au cours des débats relativement aux affaires d'Italie, et à la politique en général;

2° En ce qui touche MM. Guéroult et Havin, en vertu des pouvoirs souverains qui nous sont confiés;

Déclarons à l'unanimité, en notre âme et conscience, que dans l'examen approfondi et scrupuleux auquel nous nous sommes livrés : sur tous les documents et renseignements écrits ou oraux que nous avons recherchés et obtenus, dans la limite des moyens d'information qui nous appartiennent, du 17 décembre, jour de l'ouverture de notre arbitrage, au 11 février 1868, jour de la clôture des débats, nous n'avons trouvé aucune preuve, aucune présomption de nature à faire accorder créance aux affirmations contenues dans la lettre publiée par le journal la Finance, sous la prétendue rubrique de Berlin;

Que cette lettre, qui n'est signée par personne, et qui n'a été mise au jour que sous la

C'était une de ces beautés étranges qui ne ressemblent en rien aux charmes des dames européennes; une de ces plantes tropicales qui font paraître pâles les fleurs écloses à notre froid soleil.

A peine comptait-elle dix-huit ans.

Ses yeux avaient la douceur et l'éclat mélancolique des yeux de la gazelle, sa taille de guêpe était parfaitement prise et admirablement dessinée. Sur sa figure, se reflétaient les nuances mates qui caractérisent la race blanche des Tropiques.

Insoucieuse et vive, pleine de grâce et de pétulance, elle égayait de ses refrains la boutique de maître Pamphile et rivalisait de mélodies avec les oiseaux du marchand.

Aussi l'avait-on surnommée :

« Mademoiselle Colibri. »

Ce surnom gracieux, qu'on lui donna lorsqu'elle était enfant, elle continua de le porter lorsqu'elle avança en âge.

Les voisins, les clients, maître Pamphile lui-même n'appelaient pas autrement la gentille oiselière.

Mais quand les cages étaient rentrées, quand les volets étaient clos, quand le quai de la Mégisserie était devenu, avec la nuit, muet et désert; quand les oiseaux jaseurs reposaient, la tête sous l'aile, maître Pamphile devenait songeur. Il passait quelquefois des heures en-

tières, le front appuyé dans la main, grave, triste, essayant d'étouffer une toux obstinée qui lui déchirait la poitrine, se rappelant le passé, évoquant l'avenir.

« Mademoiselle Colibri » était un surnom joyeux.

Dans ses heures de tristesse, si maître Pamphile adressait la parole à la jeune fille, il l'appelait de son véritable nom : Virginie.

Le roman de Bernardin de Saint-Pierre était alors dans toute la fraîcheur de son premier succès, et il n'était pas une fille des Antilles françaises qui ne reçût au baptême le nom de l'héroïne des Pamplémousses.

II.

Un matin du printemps de 1784, maître Pamphile prit la jeune fille à part.

— Mon enfant, lui dit-il, je vais t'affliger beaucoup, mais cela est indispensable; pardonne-moi.

— Parlez, dit mademoiselle Colibri.

— J'ai vu le docteur ce matin.

— Que vous a-t-il dit, ce bon docteur, rien que de rassurant, sans doute?

— Il m'a ordonné, ma chère enfant, de quitter Paris et d'aller habiter le Midi de la France.

— Ah ! fit la jeune fille, qui regarda M. Pamphile avec de grands yeux inquiets.

M. Pamphile reprit d'une voix douce :

— Il ne faut pas se faire d'illusions : la maladie dont je suis atteint est de celles qui pardonnent rarement; et quand un médecin dit à un malade comme moi : quittez Paris en toute hâte, allez habiter le Midi, cela signifie d'ordinaire : faites votre testament.

— Mon père ! mon bon père ! s'écria mademoiselle Colibri en éclatant en sanglots et en couvrant de baisers convulsifs les mains de l'oiselier.

Celui-ci étouffa un soupir et reprit après quelques moments laissés à cette douleur :

— Ne pleure pas, mon enfant; tu le sais bien, d'ailleurs, je ne suis pas ton père.

— Qu'importe ! vous m'avez élevée, vous avez pris soin de mon enfance, je vous dois tout; pour moi, vous avez été et vous serez toujours mon père.

M. Pamphile enveloppa l'enfant d'un regard plein d'une indicible tendresse.

— Après tout, dit-il en s'efforçant de sourire pour la rassurer, je m'abuse peut-être sur ma position : il est possible qu'un air plus chaud, qu'un soleil plus généreux exercent sur moi une influence salutaire. On a vu s'accomplir des miracles moins surprenants.

— Oh ! oui, vous vivrez, mon bon père !

— Quoi qu'il arrive, je veux tout prévoir; et avant de quitter Paris, mes dispositions seront prises pour qu'en cas de malheur, ton avenir soit assuré.

— Songeons à vous guérir d'abord, s'écria la jeune fille, songeons à vous sauver.

L'oiselier hocha la tête.

— Ecoute-moi bien, Virginie, fit-il; prête-moi toute ton attention. Ce que j'ai à te dire est grave.

Elle se rapprocha.

Il prit les mains de la jeune fille dans ses mains amaigries.

— T'es-tu jamais demandé, lui dit-il, qui j'étais, quel est le nom de ma famille ?

— Ne vous appelez-vous pas M. Pamphile ?

— Non.

— En vérité ? demanda-t-elle.

— C'est un nom supposé que j'ai pris pour cacher le mien. Là, il y a toute une histoire que je vais te dire en peu de mots. J'appartiens à la noblesse : la ruine et le malheur se sont abattus sur notre maison; j'ai dû travailler pour vivre, et plutôt que de livrer à la risée le nom sans tache de mes ancêtres, j'ai caché ma misère sous une appellation obscure. Oh ! reprit-il avec un sourire amer, il eût été difficile de reconnaître dans M. Pamphile, l'obscur oiselier du quai de la Mégisserie, l'élégant Armand de Montgradon d'autrefois.

— De Montgradon, murmura Mlle Colibri, en cherchant à rappeler ses souvenirs; il me semble que j'ai déjà entendu prononcer ce nom devant moi.

signature anonyme du journal la *Finance*, ne mérite confiance à aucun titre ; que son contenu a d'ailleurs été démenti par le *Moniteur officiel*, de Berlin, et par les déclarations formelles que des personnes respectables nous ont faites ;

Qu'enfin les opinions et les doctrines politiques constamment développées dans la rédaction des deux journaux dont il s'agit, et qui, bien connues pour être personnelles à leurs directeurs, sont conformes aux vues et aux idées de la polémique qu'ils ont soutenue à propos des événements accomplis dans ces dernières années, spécialement quant aux affaires d'Allemagne et d'Italie, et quant à la théorie du rétablissement unitaire des nationalités en Europe ; que dès lors on ne saurait admettre que ces journaux et leurs directeurs aient cédé à des moyens de corruption pour tenir un langage et développer les systèmes qui devaient naturellement se produire sous leur plume ;

Déclarons, par ces motifs, que les faits de vénalité imputés aux deux journaux le *Siècle* et l'*Opinion nationale* doivent être tenus pour faux et calomnieux ;

En ce qui touche M. de Kervéguen,

Disons qu'ayant eu la pensée, pour répondre à un discours de M. Guérault, de donner connaissance au Corps-Législatif d'un document anonyme tombé entre ses mains, il a eu le tort envers ceux de ses collègues évidemment désignés dans ce document, de ne pas les avertir qu'il se proposait d'en faire usage ;

Que s'il a cru remplir un devoir comme député en appelant l'attention du gouvernement et du pays sur des préoccupations de l'opinion publique et sur des accusations de nature à atteindre la dignité de la presse française et l'honneur particulier des hommes contre lesquels elles étaient élevées, M. de Kervéguen a eu le tort de n'avoir point vérifié les sources d'allégations d'une telle nature, et de se croire autorisé, pour les produire à la tribune, à se contenter des rumeurs qui « n'étaient, suivant ses propres paroles, que des conversations, des bruits de salon, comme on dit, et qui étaient restés tels lorsqu'un journal s'en est fait l'organe et les a publiés sous sa responsabilité ; »

Disons que si, pour se défendre de la solidarité avec le journal la *Finance*, que MM. Havin et Guérault prétendent faire peser sur lui, M. de Kervéguen nous a fait observer qu'au moment de commencer la lecture de ce journal, il a déclaré « qu'il n'en acceptait en aucune façon la responsabilité ; » que si, plus tard encore, il a répété : « Ce n'est pas moi qui dis cela, je lis seulement », et qu'en achevant cette lecture, il n'a fait qu'obéir aux nombreuses interpellations qui, dans des sentiments divers, lui étaient adressées de toutes parts pour qu'il continuât jusqu'au bout ;

Nous estimons qu'il ne s'en est pas moins rendu moralement responsable de l'autorité plus grave que sa position personnelle et la plus grande publicité que la lecture à la tribune ont données à des imputations qui restent dénuées de toutes preuves.

La présente décision pourra être rendue publique à la diligence des parties.

Fait et jugé le jour et an ci-dessus.

Signé : BERRYER. — MARIE. — JULES FAVRE.

— L. MARTEL. — MARQUIS D'ANDÉLARRE.

On écrit de Londres qu'une commission royale composée d'hommes spéciaux vient d'être chargée de faire un rapport sur les moyens de réaliser les vues émises l'année dernière par la conférence internationale, qui s'est tenue à Paris sous les auspices du gouvernement français, relativement à l'unification des monnaies.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons recueilli de nouveaux renseignements sur le terrible accident de dimanche soir.

Le jeune acrobate Alfred Laugier, avant l'ascension, avait, paraît-il, de funestes présentiments ; il n'avait monté qu'en tremblant, la force du vent l'avait aussi effrayé. C'est au moment de s'élaner avec son balancier, et après avoir crié de faire tendre la corde davantage que la rupture d'un hauban a déterminé cette funeste chute. Le jeune acrobate est mieux aujourd'hui. On espère que sous peu il pourra quitter le lit.

Quant aux deux autres blessés, leur position est toujours fort grave. L'état de Louis Allouin inspire de sérieuses inquiétudes. Chevalier, dont la cuisse a été si malheureusement cassée, a encore été victime en cette circonstance de son dévouement. La position du sieur Chevalier est digne d'intérêt. Ce brave ouvrier, père de famille, s'est distingué dernièrement par un acte de probité que nous avons signalé. Il avait trouvé un porte-monnaie, et s'était empressé de chercher son propriétaire et de le lui remettre.

Nous apprenons que Louis Allouin a succombé hier soir.

La cavalcade de Doué a eu un succès complet et un résultat qui fera promptement oublier aux organisateurs de cette fête leurs peines et leurs soucis. Plus de 4,000 personnes des environs se sont rendues dans cette ville, et ont grossi la recette pour les pauvres.

Le cortège se composait d'un groupe de piqueurs sonnant du cor et précédant des chasseurs, des écuyers et des varlets en costume moyen-âge.

Ces cavaliers brillamment vêtus étaient suivis de chars allégoriques.

Celui de l'Horticulture était orné de tous les instruments agricoles artistement disposés en faisceaux ; six chevaux richement caparaçonnés le traînaient et étaient conduits par d'habiles postillons. Une troupe d'horticulteurs le montaient, et, pendant la marche, ces enfants de Priape, distribuaient partout sur leur passage, avec empressement et bonne grâce, force bouquets aux dames et aux demoiselles. Ils précédaient du reste et annonçaient ainsi les pages de la Reine, les mousquetaires, les grands de la cour, qui avaient pour escorte des montagnards écossais et des gentilshommes auxquels chacun s'empressait de remettre son obole.

Le char des bouffons du roi et des charlatans ne pouvait manquer à cette brillante chevauchée, et chacun mettait à profit les procédés et recettes sans nombre, que ceux-ci débitaient pour toutes les maladies curables et incurables.

Dans cette marche, il y avait encore des Anglais, des Pierrots, des Clowns, des Magiciens et une foule de personnages historiques. Dans un trois-mâts, traîné par quatre chevaux, on voyait sur le pont l'équipage, le commandant et un brillant état-major.

Enfin, nous ne devons pas omettre le major Bismark, tout cuirassé et bardé de fer des pieds à la tête, prêt à entrer en campagne. Mais il était poursuivi l'épée dans les reins par une troupe de cavaliers qui fermaient la marche.

La journée s'est terminée par un banquet, sous la présidence de M. le maire de Doué, auquel ont pris part tous les membres de la cavalcade. La plus franche gaieté n'a pas cessé un instant d'y régner, et chacun s'est séparé satisfait du plaisir qu'il a pris pendant la journée, et du profit qu'en retireront les pauvres.

Une circulaire ministérielle, rappelle que la loi du 1^{er} février 1868 remet en vigueur la substitution et le remplacement dans les conditions déterminées par la loi du 21 mars 1852.

Toutefois, pour faciliter aux familles la transition de l'exonération au remplacement, l'art. 10 de la même loi (dispositions transitoires relatives au titre I^{er}) permet aux jeunes gens compris dans le contingent de la classe de 1867 de jouir simultanément du droit de se faire remplacer ou exonérer.

Le nombre des exonérations ne pourra dépasser celui des rengagements et des engagements après libération qui auront été contractés avant le 1^{er} avril 1868.

M. le maréchal ministre de la guerre vient de prendre un arrêté portant fixation du prix à payer pour l'exonération du service militaire en 1868. Le taux de l'exonération est fixé à la somme de 2,500 francs.

— Malheureusement, reprit-il après quelques instants de repos, l'air de Paris est trop froid ; il faisait à mon tempérament l'ardent soleil des Antilles. Aujourd'hui que je puis me donner le luxe d'un climat plus tempéré, je crains bien qu'il ne soit trop tard.

— Oh ! je vous entourerai de tant de soins, je prierai tant le ciel qu'il faudra bien que Dieu vous conserve à ma tendresse.

— Chère fille ! murmura l'oiselier avec un sourire plein de larmes, s'il suffisait des pleurs d'un ange pour me guérir, je serais sûr d'atteindre l'âge d'un patriarche.

(La suite au prochain numéro.)

— Un télégramme de Londres, du 24 février, mande qu'un ouragan a sévi sur les côtes d'Irlande. Le brise-lame d'Holy-Head a été très-endommagé. On craint beaucoup de naufrages.

— L'amiral américain Farragut, qui visite en ce moment Venise, doit se rendre à Milan, à Turin, à Naples, et terminera son excursion de touriste par un voyage à Rome. Il aura vu Caprera et le Vatican.

C'était dimanche qu'expirait le terme fixé pour la publication des tableaux de recensement des jeunes gens destinés à composer la garde nationale mobile. Les conseils de révision d'arrondissement feront leur tournée du 9 au 21 mars. On sait que ces conseils doivent statuer sur toutes les questions relatives à la formation du contingent des classes 1866, 1865 et 1864, appelé à faire partie de la garde nationale mobile.

Différents des conseils de révision pour le recrutement de l'armée, ceux de la garde nationale sont formés dans chaque arrondissement. Mais ils se transporteront comme les autres dans chaque chef-lieu de canton. Les maires y seront réunis. Les jeunes gens seront visités comme pour le service militaire ; il sera accordé, dans la proportion de dix pour cent des congés illimités à ceux qui justifieront, selon l'usage, de leur position de soutiens de famille. Mais dans ce cas, le père du réclamant et tous ses enfants au-dessous de douze ans devront se présenter au conseil.

On lit dans le *Journal de Baugé* :

« Depuis quelque temps il n'est bruit dans notre ville que de chiens enragés. L'opinion publique exagère les faits, comme toujours. Voici cependant quelques renseignements que nous livrons comme certains :

» Il est bien vrai que plusieurs chiens atteints d'hydrophobie ont parcouru notre ville et les communes voisines en y exerçant des ravages. Un bon nombre de chiens ont été mordus, parmi lesquels plusieurs ont été abattus. Au Vieil-Baugé, une jeune fille a été très-gravement mordue au bras ; sa blessure a été cautérisée, et l'on peut espérer, grâce aux soins dont elle est l'objet, qu'elle échappera aux effrayantes suites de cette morsure.

» Nous ne saurions trop recommander à tous les possesseurs de chiens de tenir leurs animaux enfermés ; c'est le moyen le plus sûr de parer à tous les accidents. »

La commission nommée par arrêté de M. le préfet du Loiret, pour donner son avis sur les résultats de l'enquête à laquelle a été soumis l'avant-projet du canal dit de la Beauce, s'est réunie à la préfecture d'Orléans, les 20 et 21 de ce mois, et a consacré trois longues séances à l'examen de cette importante affaire.

Cette commission a terminé ses travaux par une délibération longuement motivée qui, tout en admettant en principe l'utilité publique du canal projeté en raison des avantages que doivent en retirer les populations agricoles du nord du département du Loiret, formule nettement les diverses conditions restrictives à imposer aux concessionnaires pour sauvegarder les intérêts de la navigation de la ville d'Orléans et des autres riverains, comme aussi pour assurer dans des conditions convenables la distribution des eaux de la Loire dans la Beauce et le Gâtinais.

On écrit de Châtelleraut :

« La fabrication du fusil Chassepot qui a commencé à la manufacture de Châtelleraut y est aujourd'hui en pleine activité. On en fait plus de deux cents par jour, puisqu'en certains mois on est allé jusqu'à 4,000 fusils et 7,000 sabres-baïonnettes. La rude température du mois de janvier avait retardé le travail, mais il reprend avec une nouvelle ardeur. Outre les soldats qu'on a fait venir des régiments au nombre de cinq à six cents, on prend bourre et balle parmi les ouvriers de tous les états, de telle sorte que le personnel de notre manufacture est plus que doublé, et s'élève aujourd'hui à plus de deux mille. »

Samedi dernier, dit l'*Echo rochelais*, au train de quatre heures et demie, l'omnibus du chemin de fer amenait chez les petites-sœurs des pauvres un vieillard de bonne mine et encore vert, qui portait sur son chapeau cette curieuse inscription :

CENTENAIRE. — Pierre Salvin, né en 1764.

— Aux Antilles, peut-être, quand tu étais toute petite.

— Je suis donc née aux Antilles ?

— Oui, ma chère Virginie, et l'heure est venue de te révéler enfin le secret de ta naissance.

— Parlez ! oh ! parlez !

— Ce nom de Montgradon t'appartient également : mon pauvre frère, ton père, Virginie, l'aurait porté haut et fier, si la mort n'était pas venue briser sa carrière.

— Mon père est mort...

— En brave, pour sa patrie, au milieu d'un combat naval ; tu n'avais que deux ans à cette époque.

— Et ma mère ? s'écria-t-elle. Vous ne m'avez jamais parlé de ma mère : est-elle morte ? vit-elle encore ? O mon bon oncle, mon second père, ne me laissez pas plus longtemps dans l'incertitude à son égard.

M. Pamphile se recueillit quelques instants.

— Ce qu'est devenue ta mère, dit-il enfin, Dieu seul le sait. Elle accompagnait mon frère, elle était à ses côtés le jour fatal où un boulet ennemi l'a frappé. Le vaisseau que commandait M. de Montgradon, privé de son capitaine, est tombé au pouvoir des Anglais : une partie de l'équipage s'est fait tuer sur le pont plutôt que de se rendre ; quelques blessés qui survivaient à la défaite ont seuls été faits prisonniers. Voilà tout ce que

j'ai pu apprendre. La femme du capitaine de Montgradon, ta mère, mon enfant, a-t-elle survécu à ce désastre ? Je n'en ai aucune preuve. Mais quelque chose me dit là qu'elle vit encore et que tu la reverras.

— Que Dieu vous entende, soupira Mlle Colibri.

— Les malheurs vont par troupe comme les corbeaux, reprit l'oiselier. Tandis que mon frère expirait, tandis que ma sœur disparaissait dans la tourmente, un incendie terrible détruisait mes propriétés et les tiennes ; tu n'avais que trois ans ; ta jeunesse avait décidé Mme de Montgradon à se séparer de toi momentanément, et à te laisser aux Antilles sous ma tutelle... L'incendie nous prit tout. A peine me fut-il donné de retirer quelques mille livres de la vente de mes champs dévastés. Nanti de cette somme, j'abandonnai un pays où il m'eût été par trop cruel de vivre dans la pauvreté après avoir connu des jours meilleurs ; je vins en France, je t'amenai à Paris, et là, après quelques démarches inutiles pour obtenir un bénéfice, une pension, un secours quelconque en ta faveur, je me décidai à quitter mon nom, à cacher mon origine, à me faire marchand d'oiseaux. Cette boutique était à vendre, je l'achetai avec le peu de ressources qui me restaient et... tu sais le reste.

Une toux violente et prolongée interrompit le narrateur.

